

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE
LE 7 MAI 2012, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS
LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET
À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Madame Lisette Côté
Madame Isabelle Pruneau
Madame Renée Lessard
Monsieur Denis Bouchard
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert, secrétaire-trésorière adjointe assiste à la réunion.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

Séance régulière du 7 mai 2012

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du mois d'avril 2012
- 4- Acceptation des comptes
- 5- Dépôt du rapport semestriel des états comparatifs des revenus et dépenses
- 6- Dérogation mineure Sogetel
- 7- Fermeture bureau vacances annuelles
- 8- Acceptation soumission gravier
- 9- Acceptation soumission abat-poussières
- 10- Résolution Projet de loi no 14 Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement
- 11- Nomination pro-maire période du 1^{er} juin au 30 novembre 2012
- 12- Parole à l'inspecteur de voirie
 - Retour entrée Rang 2 résolution 70-04-2012
- 13- Correspondance - - -
- 14- Service Incendie : A) Parole au directeur incendie
B)
- 15- Loisirs : A) Engagement monitrices et formation
B) Bois pour le feu de camp fête nationale
C) D)
- 16- Politique Familiale
- 17- Varia: A) Tournoi pétanque août 2012
B) Évaluation bâtiments
C) Résolution biens Âge d'Or
D) Location chaises Pierre Lapointe (30 à 40) 19 mai
E) Skate Park
F)
- 18- Période de questions
- 19- Levée de l'assemblée

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

83-05-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant aux points :

15- c) tarifs terrain de jeux

17- f) appel d'offres soumission camion

g) Lac à l'Épaule

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET DU 16 AVRIL 2012

Attendu qu'une copie des procès-verbaux a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

84-05-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les procès-verbaux de la séance régulière du 2 avril 2012 et de l'ajournement du 16 avril 2012 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

ACCEPTATION DES COMPTES

85-05-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant de 96 017.85\$ pour la Municipalité, soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaires.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

86-05-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le rapport semestriel des états comparatifs des revenus et dépenses présenté aux membres du conseil municipal comme le veut l'article 176.4 du Code municipal soit accepté.

ADOPTÉE

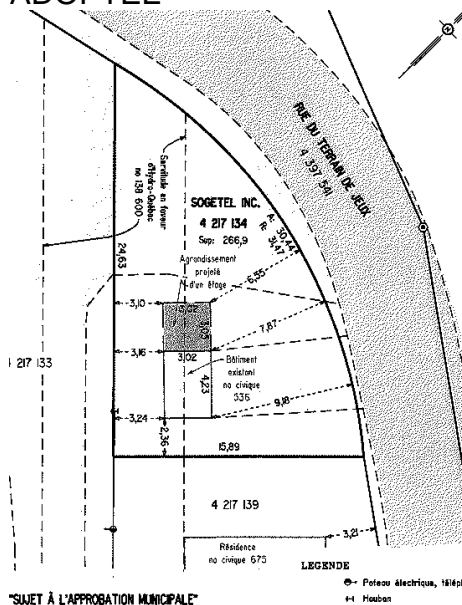
DÉROGATION MINEURE SOGETEL

87-05-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil sont en accord avec les recommandations du CCU et acceptent la dérogation mineure de Sogetel, selon les marges présentées sur le plan suivant.

ADOPTÉE



FERMETURE BUREAU VACANCES ANNUELLES

88-05-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le bureau municipal sera fermé du 23 juillet 2012 au 3 août 2012 pour les vacances annuelles. L'inspecteur municipal sera également en vacances.

ADOPTÉE

ACCEPTATION SOUMISSION GRAVIER

Une invitation a été faite auprès de 4 soumissionnaires :

Carrière Sainte-Rose
Claude Carrier Inc
Giroux & Lessard
Pavages Abénaquis

Nous avons reçu deux soumissions dans le délai prescrit.

89-05-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le contrat numéro 1, pour la fourniture de ±6000 tonnes de gravier dans le 5^e Rang, est accordé à Claude Carrier Inc, au prix de 12.40\$/la tonne, plus bas soumissionnaire conforme.

QUE le contrat numéro 2, pour la fourniture de ±2000 tonnes de gravier dans le rang de la Famine Sud, est accordé à Carrière Ste-Rose, au prix de 15.79\$/la tonne métrique, plus bas soumissionnaire conforme

ADOPTÉE

ACCEPTATION SOUMISSION ABAT-POUSSIÈRES

Une invitation a été faite auprès de 3 soumissionnaires :

Transport Adrien Roy & Filles
Sebci

Les Entreprises Bourget

Nous avons reçu trois soumissions dans le délai prescrit;

90-05-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission des Entreprises Bourget qui est la plus basse est acceptée au prix de 0.320 cents le litre, taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION PROJET DE LOI NO 14 LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

91-05-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,
MONSIEUR DENIS BOUCHARD SE PRONONCE CONTRE**

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.
ADOPTÉE

NOMINATION PRO-MAIRE PÉRIODE DU 1^{er} juin au 30 novembre 2012

92-05-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE monsieur Denis Bouchard soit nommé pro maire pour la période du 1^{er} juin au 30 novembre 2012.

ADOPTÉE

PAROLE À L'INSPECTEUR DE VOIRIE

Un rapport écrit des travaux effectués par l'inspecteur durant le dernier mois a été remis aux membres du conseil et ceux-ci demandent qu'à l'avenir ce rapport soit inclus dans l'enveloppe des documents préparatoires à la séance du conseil.

Retour entrée Rang 2, résolution 70-04-2012

Le propriétaire désire rencontrer les membres du conseil à ce sujet. M. le maire et un conseiller vont le rencontrer.

CORRESPONDANCE

Demande de drainage

Le conseiller responsable va aller sur place et voir si l'on peut corriger la situation, pour le matricule 0531-94-2145

SERVICE INCENDIE

PAROLE AU DIRECTEUR INCENDIE

LOISIRS

Engagement animateurs(trices) terrain de jeux et formation

Madame Renée Lessard se retire de la salle du conseil pour ce point.

93-05-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE nous acceptons les candidatures de Brenda Roy & Cassandra Quirion. De procéder à l'inscription de celles-ci à la formation de l'URLS.
ADOPTÉE

Mme Renée Lessard est de retour.

Bois feu de camp Fête Nationale

Tarification terrain de jeux 2012

94-05-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la tarification pour le terrain de jeux 2012 soit 75\$ pour un enfant et de 90\$ pour une famille. 150\$ pour le service de garde. Le terrain de jeux sera ouvert à compter du 26 juin jusqu'au 10 août avec une semaine de relâche la dernière de juillet. Deux jours seront accordés pour la préparation. Le terrain de jeux sera ouvert 4 jours par semaine soit du lundi au jeudi de 7h à 17h.
ADOPTÉE

POLITIQUE FAMILIALE

Attendu que notre population a fait savoir qu'il y avait un manque de rassemblement pour tous nos citoyens;

Attendu que nous désirons avoir un grand rassemblement de tous les groupes d'âge et être le plus représentatif pour le lancement de notre politique familiale;

Attendu que les dates du 23 et 24 juin ont été déterminées comme le moment idéal pour avoir le plus grand rassemblement possible ;

Attendu que le Comité sera présent sur 2 jours soient le 23 et 24 juin pour faire connaître cette nouvelle politique et présenter les actions qui ont été faites, ainsi que celles à venir;

Attendu qu'il y aura des activités pour tous les groupes d'âge et la location de jeux pour toute la famille;

Attendu qu'il a été décidé que la clôture de ces journées devrait se faire avec un feu d'artifice;

95-05-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le budget au montant de 10 280\$ qui a été présenté, par Mme Renée Lessard est accepté. Ce budget comprend la préparation de la journée de lancement ainsi que les activités, et la distribution dans chaque foyer de notre politique familiale. Un kiosque sera monté sur 2 jours afin de faire connaître notre politique.
ADOPTÉE

VARIA

Tournoi pétanque août 2012

96-05-2012 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil sont en accord avec la tenue d'un tournoi de pétanque.
ADOPTÉE

Évaluation bâtiments

97-05-2012 **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
DE retenir les services de SPE Évaluation pour l'évaluation des bâtiments, afin d'établir la valeur de reconstruction pour nos assurances, telle que la soumission présentée à 1920\$ plus taxes.
ADOPTÉE

Résolution biens FADOQ

98-05-2012 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil sont en accord avec la proposition du club FADOQ qui consent à remettre les biens suivants;

- 1 métier à tisser de 100 pouces
- 1 métier à tisser de 45 pouces
- Petites tables
- Chaises en bois de la salle
- 1 cafetière 30 tasses
- 1 cafetière 100 tasses
- 1 sapin de Noël

leur appartenant et de les remettre à la municipalité, afin que celle-ci en prenne l'entière responsabilité.
ADOPTÉE

Location chaises

Skate Park

À cause des contraintes et des coûts exorbitants, nous nous devons d'annuler ce projet.

99-05-2012 **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil sont en accord d'abandonner le skate park et de le remplacer par des balançoires pour adultes dans notre projet de Pacte rural.
ADOPTÉE

Appel d'offres pour le camion

100-05-2012 **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil désirent aller en appel d'offres sur invitation pour la location d'un camion à l'heure pour les travaux faits durant la saison 2012.
ADOPTÉE

Retour sur le Lac à l'Épaule

101-05-2012 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil désirent que la proposition, développée lors du Lac à l'Épaule de St-Louis, d'un fonds d'investissement régional

soit mis de l'avant afin d'attirer des investisseurs. Qu'une liste des locaux disponibles pour des nouvelles industries soit mise à jour. DE faire la promotion du développement touristique de la région des ETCHEMINS à commencer par le site internet du CLD et de la MRC des Etchemins. D'avoir un guide semblable à Chaudières-Appalaches mais pour Les Etchemins.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Prendre information pour le coût de location d'un bac récupération.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

102-05-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE cette assemblée soit close, il est 21 heures 52 minutes.

ADOPTÉE

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyse Audet
Directrice générale

Hector Provençal
Maire